

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je supplie la Chambre de m'autoriser à faire une ou deux remarques qu'il eût été plus normal de faire à l'étape du comité. J'affirme toutefois qu'elles sont recevables à l'étape actuelle. La motion présentée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) invite la Chambre à laisser la mesure de côté pour la présente session. Aucune mesure fiscale n'est populaire, mais quiconque connaît l'aviation commerciale au Canada sait bien que la méthode proposée par le gouvernement pour obtenir les fonds nécessaires aux aéroports et aux autres installations essentielles à l'aviation est préférable à celle qu'on a utilisée jusqu'à présent.

A mon avis, le gouvernement a employé au maximum la formule prévue actuellement pour payer le coût des aéroports, des aides à la navigation et de toutes les autres installations modernes que nécessite la sécurité de l'aviation commerciale dans notre pays. En fait, il est amplement prouvé que les redevances actuellement imposées aux opérateurs d'avions commerciaux sous forme de droits d'atterrissage, de loyers d'aéroports et autres frais de services exigés aux aéroports, sont presque ridicules. Dans bien des cas, elles n'ont aucun rapport avec celles qui sont exigées non seulement par les aéroports semblables des États-Unis mais aussi par des aéroports situés dans d'autres parties du monde. Ainsi, la formule actuellement en vigueur pour assumer le coût des aéroports et des autres installations connexes est vraiment devenue un obstacle à l'aviation canadienne et aux diverses compagnies d'aviation commerciale au Canada. C'est pourquoi j'approuve le principe du projet de loi et, sauf erreur, la majorité des Canadiens qui se consacrent à l'aviation commerciale l'approuvent également, car il vise à imposer une redevance aux usagers de l'aviation commerciale et pas seulement aux compagnies qui s'en occupent.

La première proposition du député d'Edmonton-Ouest prouve que tout le monde a éprouvé de la difficulté en cherchant de déterminer ce qui pourrait servir de fondement équitable à l'évaluation de ces redevances. Je suis d'accord avec le gouvernement. A mon avis, il est préférable, tout compte fait, d'imposer une taxe *ad valorem*. D'autre part, monsieur l'Orateur, je fais certaines réserves d'un caractère tel que j'espère que le gouvernement en tiendra compte lorsque la taxe entrera en vigueur. Elle sera la même pour tout acheteur de billet d'avion, peu importe sa

destination, son point de départ, les installations mises à sa disposition, ou même la ligne aérienne dont il achète son billet.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais mentionner un fait évident. Les services aériens commerciaux sont assurés au Canada par divers exploitants autorisés, dans des conditions très difficiles, pour ne pas dire pénibles. Ceux d'entre nous qui vivent dans le Sud du Canada, pensent automatiquement aux grands aéroports de nos grands centres. Nous ne nous rendons pas compte qu'ils assurent des services à taxe unitaire d'un bout à l'autre du Canada et parfois jusqu'aux confins du Nord canadien. Dans bien des endroits, il n'y a tout simplement pas d'aéroport. Pourtant, une personne peut y acheter un billet tout comme si elle était à Toronto, à Montréal ou à Vancouver et ainsi faire raccord avec l'ensemble du réseau commercial au Canada et, de fait, dans le monde. Mais dans nombre de ces endroits où les exploitants commerciaux assurent des services frappés par une taxe unitaire d'une façon régulière, non seulement n'y a-t-il pas d'aéroports mais il n'y a pas non plus d'aides à la navigation. En été, des avions équipés de pontons assurent des services à partir de bases flottantes. L'hiver, des avions munis de skis assurent ces services. Il n'y a pas d'aéroports, j'insiste là-dessus, et les dispositifs d'aide à la navigation sont rares et, dans certains cas, inexistantes. En réalité, ceux qui existent ont été installés par les compagnies d'aviation.

● (3.50 p.m.)

Il me semble parfaitement ridicule d'imposer une taxe pour financer des aéroports et d'autres services aux usagers d'avions dont les bases sont situées à l'extrême nord. Ce me semble non seulement ridicule, mais injuste et inéquitable. Je voudrais signaler au gouvernement quelques points à examiner. Tout d'abord, c'est un principe établi de notre politique nationale que l'aménagement de nos territoires du Nord dépend de l'aviation et de la mise en place d'un réseau croissant de services aériens. Ce n'est pas en imposant des frais excessifs aux usagers de ces services qu'on les encouragera. Il faut dire aussi que, pour bien des gens, au fait pour presque tous ceux qui habitent le Nord canadien, il n'y a pas d'autre moyen de transport que l'avion. Il est indispensable. Ces gens n'ont pas le choix. Il leur faut, pour leurs voyages, recourir aux services aériens commerciaux.

En l'occurrence, si les services commerciaux aériens sont inexistantes et s'il y a pénurie d'aéroports et d'installations modernes, pourquoi ces contribuables devraient-ils verser une taxe pour financer ces installations?